



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 13 octobre 2024	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 10 °C)	Vent	12 km/h (Nord-Est)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 KR	Nombre total d'inscriptions	73/77
Total des paris mutuels	\$ 303,039				
	Vétérinaire contacté : Dr L. Berthiaume Atack	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (transport) du cheval, "CB CAPER". L'entraîneur, Mike Armstrong, en a été averti.
- Nous avons discuté avec Peter Andrusek, le responsable des courses, des problèmes liés aux courses.

Courses :

- Marie-Claude Auger et Pascal Berube ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. **Enquête** pour le #1, "DA CAPTAINOBVIOUS", (Ryan Guy), qui a terminé la course en 1^{re} position, concernant la possibilité d'avoir quitté la course avant le

poteau de $\frac{1}{4}$ de mille.

Le #1 s'est effectivement rendu à l'intérieur de deux pylônes consécutifs et a touché le pylône suivant.

Après avoir quitté la course, le #1 a fait un bris d'allure et a provoqué une obstruction aux #2, "SUNDANCE LEYO", (Guy Gagnon), et #5, "HELLAS ROCKET", (Sébastien Turenne).

Le #1 a terminé la course en 1^{re} position et a été placé en 3^e position (Règle 22.09 de la CAJO).

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/nA97N8MXPMY>

2. Rien à signaler.

3. **Enquête** pour le #4, "READY FOR FUN", (Jimmy Gagnon), qui a fait un bris d'allure et a terminé la course en 4^e position.

Le #4 n'a pas été dépassé à la ligne d'arrivée et n'a pas enfreint les règles sur les bris d'allure.

Aucun placement n'a été effectué.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/o1hcfEEKxVE>

4. Rien à signaler.

5. **Enquête** pour le #5, "SUNNY BO", (Stéphane Pouliot), qui a fait un bris d'allure avant le départ.

Il n'avait pas atteint le poteau de remboursements lorsque le juge de départ a relâché le peloton.

Il est réputé ne pas avoir pris un bon départ et a reçu un remboursement de \$ 6,359 du pari mutuel (Règle 22.03(I) de la CAJO).

Le #5 doit se qualifier pour des bris d'allure dans des courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été avisé.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/XJ7F7M4sNLU>

6. Rien à signaler.

7. Examen du bris d'allure survenu au #5, "PERSISTANT BOY", (William Roy), avant le poteau de $\frac{1}{2}$ mille.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par le #5.

Aucun changement n'a été apporté à l'ordre d'arrivée.
Rien d'autre à signaler.

8. Le #6, "PERFECT ROLO", (Sylvain Lacaille), a subi un bris d'équipement (fer) après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune